



Frais d'hospitalisation / Thérapie IV à domicile

Données de la famille

Prénom/nom de l'enfant	Date de naissance
Prénom/nom mère	Prénom/nom père
Rue	Rue
NPA/Lieu	NPA/Lieu
E-mail mère	E-mail père
Téléphone mère	Téléphone père
Comme père	Comme mère

Hospitalisation (stationnaire) CHF 30.00/jour

Thérapie IV à domicile CHF 15.00/jour

Date du	Date jusqu'au	Durée en jours
---------	---------------	----------------

Montant total

Paielement

au Père

à la Mère

Coordonnées bancaires

Banque/Lieu

Compte/IBAN

Lieu	Date	Signature
------	------	-----------------

Visa assistant/e social/e

Nom de l'hôpital	Signature
------------------	-----------------

Distribution: 1 ex. au secrétariat MVS, 1 ex. à l'attention des assistants sociaux

Nous attirons votre attention sur le fait que, selon la réglementation cantonale (loi sur les impôts et l'aide sociale), les prestations de soutien de MVS peuvent être comptées dans vos revenus. Il vous appartient, en tant que bénéficiaire, de déclarer les prestations de soutien auprès des autorités concernées.

Adhésion Mucoviscidose Suisse :

- En cas de soutien de la part de MVS, on devient automatiquement membre.
- La cotisation pour les parents d'enfants MV, les proches ou les professionnels est de CHF 40.00 par an. Pour les personnes atteintes de mucoviscidose de plus de 16 ans, l'adhésion est gratuite.
- Si l'adhésion est annulée après cette date, il n'y aura plus de soutien.
- Comme jusqu'à présent, la cotisation de membre peut être remise en cas de difficultés financières.

Procédure :

Demandeur	Veillez envoyer la demande dûment remplie à l'assistant/e social/e responsable de votre centre mucoviscidose.
Service social	Veillez examiner et viser la demande et la transmettre à MVS.
MVS	verse le montant au demandeur.